



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
(MARNDR)**

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE IRRIGATION (PPI-3)

**TERMES DE RÉFÉRENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DEVANT RÉALISER L'ÉTUDE
D'IMPACT DU PPI-3**

1. Contexte

Le Projet de Développement de la petite irrigation et de l'accès aux marchés dans les Nippes et la Région Goavienne (PPI-3) est un Projet du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du développement Rural (MARNDR). Il est financé par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) dans le cadre du don. Le PPI-2 a constitué le socle sur lequel se construit le PPI-3. Ce Projet vise globalement la réduction de la pauvreté rurale dans le département des Nippes et la région Goavienne.

Ses objectifs spécifiques portent sur :

1. L'intensification et accroissement durable de la base productive par l'optimisation de la gestion de l'eau et la consolidation de l'agriculture irriguée, en installations collectives et individuelles ;
2. L'amélioration de la valorisation des produits de l'agriculture irriguée et de l'accès des producteurs aux marchés et à des services financiers adaptés, de manière à augmenter les revenus des ménages les plus pauvres ;
3. Le renforcement des capacités de planification et de structuration des communautés, en incluant les groupes les plus vulnérables.

L'accord de don a été signé par le FIDA et le Gouvernement les 25 septembre et 12 octobre 2012. Les conditions de mise en œuvre de l'accord ont été de cinq ordres, entre autres : (i) la signature et l'approbation par le FIDA d'un accord entre l'IAT et le MARNDR ; (ii) la préparation et la soumission d'un PTBA assorti d'un plan de passation de marchés de 18 mois ;(iii) l'ouverture des comptes opérationnels du projet. (iiii) l'acquisition et la mise en fonctionnement d'un logiciel de gestion financière et comptable et (iiiiii) la soumission des versions actualisées du manuel d'opération et du manuel de procédures administratives , financières et comptables.

L'informatisation des outils de gestion comptable et financière a été mis en place avec beaucoup de temps et de difficultés. En septembre 2013, sur demande du MARNDR, un premier décaissement de 500,000 USD a été octroyé à l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture en sa qualité de d'institution d'assistance technique (IAT) pour les activités de sensibilisation en attendant la réalisation de toutes les conditions d'entrée en vigueur de l'accord. La ligne de base, conformément aux dispositions du FIDA, permettant de disposer de pertinentes informations sur la situation de départ du Projet a été réalisée. Les études de ciblage ont été aussi complétées. De plus le staff de l'IAT a été constitué et les activités de cadrage et de sensibilisation ont été initiées.

En 2014, face aux contraintes de divers ordres (Institutionnelles, Techniques, administratives et financières) et par suite de l'opinion défavorable de l'auditeur sur les états financiers successifs (2011, 2012 et 2013) du PPI-2, le projet PPI-2 a été frappé de suspension de décaissements du FIDA. Cette mesure a été étendue au PPI- 3 vue que les deux projets étaient coordonnés par une équipe unique. A partir de la réception de la lettre de suspension des décaissements, l'exécution du projet PPI-3 s'est complètement arrêtée. Dix (10) mois plus tard soit le 13 avril 2015, la suspension a été levée par suite du respect des conditionnalités par le Gouvernement.

Par suite de la levée de la suspension, les deux projets se sont placés dans un nouveau contexte marqué définitivement par la présence du Programme des Nations Unies (PNUD) qui aura à assurer la gestion financière et procéder au renforcement des capacités de l'UCP en conformité aux accords conclus avec le MARNDR en janvier 2015. La clarification des rôles entre les trois institutions, entre autres, IICA, MARNDR, PNUD, n'a pas favorisé la reprise des activités du PPI-3. De plus l'équipe du projet s'évertuait surtout à clôturer en bonne et due forme toutes les activités du PPI-2.

La revue à mi-parcours du PPI-3 a eu lieu en janvier 2016. Des priorités sont définies de manière à accélérer la mise en œuvre du projet et de manière stratégiquement séquencée, afin d'atteindre les objectifs prioritaires. L'accord de don a été amendé pour refléter les changements stratégiques. Une équipe dédiée au PPI-3 a été constituée pour la réalisation de toutes les activités endéans 18 mois. Une extension a été accordée en janvier 2018 pour parachever toutes les activités.

La Phase d'achèvement sera accomplie au 30 juin 2019 et la période de clôture administrative démarrera le premier juillet 2019. C'est principalement dans ce contexte particulier de fin de projet que sera réalisée, au regard de l'accord de financement l'étude d'impact du Projet PPI-3, ce processus sera lancé et géré par le PNUD avec le support du MARNDR/PPI3.

2. Objectifs de la consultation

Cette consultation vise à déterminer, dans sa globalité en questionnant le contexte de mise en œuvre, la pertinence, l'efficacité, l'efficience ainsi que la durabilité des interventions, *l'impact du Projet de développement de la petite irrigation et de l'accès aux marchés (PPI-3)*, tout en ayant soin d'établir la relation avec la capitalisation des acquis.

3. Justification de l'étude

Le Système de Gestion des Résultats et de l'Impact (SYGRI/RIMS) est une méthodologie systématique et un ensemble d'indicateurs communs à tous les projets du FIDA pour mesurer et informer sur la performance et l'impact des projets. Le SYGRI/RIMS comprend trois niveaux :

- **Résultats de premier niveau (Produits)** : mesurent les résultats physiques et financiers, surtout en termes quantitatifs (nombre et pourcentage) aux niveaux des activités ou des produits ; Exemple : le nombre de personnes formées ;
- **Résultats de second niveau (effets)** : mesurent la fonctionnalité améliorée et/ou les changements de comportement. Ils sont qualitatifs et prennent plus de temps que les résultats de premier niveau à être atteints ; Exemple : le nombre de personnes ayant amélioré leurs capacités ;
- **Résultats de troisième niveau (Impacts)** : définis comme les changements, intentionnels ou non, intervenus dans la vie des populations rurales et auxquels le projet a contribué ainsi que la durabilité probable de ces changements.

A travers l'étude, le Cabinet cherchera à mesurer ou à appréhender la portée des actions du projet sur le terrain et sur les groupes cibles, ainsi que les modifications et effets induits par ces actions. Il comporte l'établissement de la situation de référence, les évaluations, enquêtes et études périodiques ou ponctuelles approfondies. La situation de référence ou situation de départ étant la description de l'état dans lequel se trouve, préalablement à l'intervention, la zone d'action du projet, les bénéficiaires, les principaux acteurs à la base, ainsi que l'ensemble des principaux paramètres pour les indicateurs de réalisation, de résultats et d'impact. L'ensemble de ces informations servira de point de comparaison pour la mesure des progrès accomplis.

4. Définition et mesure de la pauvreté en milieu rural (méthodologie SYGRI/RIMS)

Le FIDA est engagé à contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), cela implique le besoin de mieux rendre compte de l'impact de ses opérations. Le SYGRI

(Système de Gestion des Résultats et de l'Impact) est une approche systématisée et un ensemble d'indicateurs communs pour mesurer et informer sur la performance et l'impact des projets. Une liste systématisée d'indicateurs d'impact est définie pour tous les projets-pays, et peut être adaptée selon les réalités locales. Ces indicateurs sont construits à partir de données objectives, quantifiables et comparables entre des groupes de bénéficiaires et de groupes de non bénéficiaires. Les indicateurs-clefs ne doivent cependant pas remplacer l'information qualitative, mais plutôt fournir une base, à partir de laquelle l'information qualitative peut compléter le cadre explicatif. Ces indicateurs quantitatifs sont collectés aux niveaux du ménage, de la communauté, du projet/programme en liaison avec l'atteinte des OMD. Au final, le résultat de troisième niveau (impact) est l'amélioration du bien-être des ménages bénéficiaires du projet.

Des listes des indicateurs à produire, il y en a quatre qui sont incontournables, communs à tous les projets/programmes FIDA :

1. Nombre de personnes bénéficiant des services d'un projet/programme
2. Ménages ayant connu une augmentation de biens
3. Evolution de la prévalence de la malnutrition infantile
4. Ménages ayant une sécurité alimentaire améliorée.

Cette liste, peuvent éventuellement, selon les objectifs et orientations du projet/programme, être ajoutés les indicateurs suivants :

1. Nombre d'enfants inscrits dans l'enseignement primaire (par sexe)
2. Taux d'alphabétisation (par sexe)
3. Ratio du taux d'alphabétisation hommes/femmes
4. Réduction de l'incidence de maladies infectieuses
5. Nombre de personnes ayant accès à des installations sanitaires
6. Nombre de personnes ayant durablement accès à une source d'eau potable.

Les questions recommandées pour être utilisées dans la construction de l'indice de bien-être des ménages sont entre autres : Matériau principal du sol de la demeure ; Nombre de pièces dans la demeure ; Principale source d'eau potable ; Assainissement utilisé et santé environnementale ; Principal combustible utilisé dans la préparation des aliments ; Possession de biens matériels (électricité, radio, télévision, réfrigérateur, bicyclette, moto, voiture) ; Ménages possédant des terres agricoles et du bétail ; Utilisation des outils agricoles par les ménages ; Sécurité alimentaire et disponibilité en nourriture ; Augmentation des revenus ; Autonomisation féminine ; Accès aux services du projet ; Développement communautaire ...

5. Extrants attendus

À la fin de la mission, le PNUD devra recevoir les extrants suivants :

- a) Un rapport préliminaire qui sera présenté aux principaux concernés et débattu ainsi que la base de données utilisée ;
- b) Un document final axé sur les impacts généraux du projet présentant :
 - La méthodologie et les questionnaires utilisés ;
 - Le contexte de mise en œuvre du PPI-3

- Les points forts et les faiblesses du PPI-3 et leurs incidences sur les résultats ;
- Les contraintes et les difficultés rencontrées, ainsi que les atouts et les opportunités qui ont influencé la mise en œuvre du Projet ;
- Les innovations apportées par le projet, le cas échéant ;
- La base de données des enquêtes ;
- Les tableaux suivants et qui sont non exhaustifs :
 - Un tableau synthétique des évolutions de la situation de la pauvreté dans la zone d'intervention du projet (Nippes, Région Goavienne) comparées aux autres départements et au niveau national sur la période de mise en œuvre du projet ;
 - Les caractéristiques socio-économiques des ménages et leurs activités (Revenus, caractéristiques de logements, conditions d'hygiène, équipement du ménage...)
 - Un tableau synthétique montrant l'évolution des actifs des ménages des différentes zones d'intervention du PPI-3, entre autres : capital (financier, immobilier, terres, cheptel etc..), sur la même période selon les différentes catégories d'exploitation agricoles et les différentes catégories de bénéficiaires.
 - Un tableau synthétique des évolutions de la nutrition des enfants de moins de 5 ans de la zone sur la période 2012-2019 selon le périmètre brachial, taille-âge et poids/taille
- L'analyse des trois tableaux précédents en recherchant les impacts observables à date et en tenant compte des indicateurs du cadre logique du projet.
- L'efficacité du projet à travers l'appréciation de son apport dans l'amélioration des conditions économiques des bénéficiaires ;
- L'efficience du projet au regard des objectifs fixés dans le document de base.
- La justification suite à l'identification de domaines (renforcement de capacités), de secteurs (irrigation, micro irrigation, environnement) et de créneaux économiques porteurs qui pourraient, tenant compte des résultats prometteurs obtenus, se développer, se renforcer ou faciliter leur adoption par des institutions ou programmes intéressés (capitalisation méthodologique, cas de bonnes pratiques).

c) Une liste des personnes et des institutions rencontrées.

6. Profil du cabinet, composition et qualification de l'équipe :

- Être des cabinets ou bureaux de consultants légalement constitués en Haïti ;
- Avoir une expérience justifiée de minimum 3 ans (Nom et adresse des projets/programmes, source de financement et attestation de bonne fin) dans les études d'impact de programmes et projets ;
- Détenir une bonne expérience (minimum 3 ans) dans la conduite d'enquête socio-économique et anthropométrique ;
- Avoir une bonne connaissance des réalités du milieu rural haïtien ;
- Avoir une bonne connaissance des programmes de lutte contre la pauvreté, de développement communautaire participatif et de développement rural intégré exécutés en Haïti,
- Maitriser la problématique de mise en œuvre des projets dans le sous-secteur de l'irrigation ;
- Avoir la capacité de former, superviser le travail des enquêteurs (preuves marchés similaires) ;
- Avoir une bonne connaissance de l'approche du FIDA en matière de mesure d'impact (SYGRI) serai un atout.

Compétence et qualification du personnel clé projeté pour la mission.

Ce personnel doit être constitué d'au moins :

- (i) d'un chef de mission, détenteur d'un diplôme universitaire de deuxième cycle ou plus en Économie rurale, Économie du développement, Agroéconomie, Développement rural, Évaluation de politiques publiques ou discipline apparentée à ingénieur en topographie, génie civil ou génie rural avec une expérience minimale de dix (10) ans dans le développement et une capacité avérée dans la formulation, la gestion et surtout l'évaluation socio-économique de projets ;
- (ii) d'un statisticien détenteur d'un licence BAC+4 diplômé avec une expérience éprouvée minimal de 3 ans dans la conduite d'enquête socio-économique et anthropométrique ;
- (iii) d'un agroéconomiste économiste ou socio économiste détenteur d'un licence BAC+4 avec une expérience minimale de 7 ans et possédant de solides connaissances en développement rural et une bonne expérience dans les missions d'évaluation des processus de développement avec approche participative

Ce bureau de consultation fournira les extraits cités au point 3 de ce présent TDR. Au tout début de la consultation, il soumettra à l'appréciation du PPI-3 un dossier qui comportera : le Plan de Travail, la planification logistique et la méthodologie qui sera suivie sur le terrain ainsi que le questionnaire à utiliser dans le cadre de la collecte de données. Il sera chargé de collecter la documentation pertinente, d'identifier les personnes clés et les institutions à rencontrer,

d'organiser les réunions et les déplacements sur le terrain, en collaboration avec un cadre des Directions Départementales Agricoles (DDA) concernées.

Le cabinet devra, en outre, aider à organiser et animer un atelier de restitution des résultats de l'évaluation comme dernière activité à la fin de la période.

7. Responsabilité du PPI-3

Le PPI-3 fournira l'appui nécessaire pour la réussite de cette consultation. Cet appui consiste, d'une part, en la mise à disposition du consultant de tous les documents relatifs au Projet en particulier :

- Documents cadre et de référence du PPI-3 ;
- Ligne de base du PPI-3 " Évaluation de départ dans les zones d'intervention" ;
- Les rapports des missions de supervision ;
- Les rapports de revue à mi-parcours ;
- La méthodologie FIDA pour les enquêtes RIMS d'impacts
- Les données du Système de Suivi/Evaluation du Projet.

D'autre part, le PPI-3, appuyé par l'UEP du MARNDR et le FIDA, se chargera de procéder à la révision des rapports produits dans le délai contractuel et de payer les honoraires du cabinet.

8. Cadre méthodologique

Il importe de préciser que dans le cadre de cette prestation des services que la stratégie et le choix de l'échantillon sont indispensables. Il faut se rappeler que l'échantillon sera constitué de la population cible du PPI-3 et en dépit des spécificités régionales, il faut que ce dernier soit représentatif.

En effet, l'approche méthodologique du consultant devra se reposer sur :

- La prise en compte des éléments conceptuels de base du projet (rapport de pré évaluation, costab, cadre logique, etc.) qui ont déterminé ses principaux paramètres : objectifs, aires d'interventions, ciblage des bénéficiaires, durée, stratégie globale d'exécution, etc. ; des orientations de la revue à mi-parcours, des effets de la suspension des décaissements imposés par le FIDA
- La situation de référence au démarrage du PPI-3 (ligne de base) ;
- Les évaluations annuelles participatives ;
- Les données sur les rendements agricoles (Cultures vivrières, maraichage, champs – écoles agricoles etc.) ;
- Les données sur l'évolution de la gouvernance territoriale locale, le renforcement des organisations de base (OB/AI). Les données liées à l'accès aux produits financiers et autres capitaux (immobilier, terres, etc.) ;

- Les indicateurs du cadre logique et du RIMS, principalement les suivants : a) la consommation b) l'indice des biens des ménages ; c) la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans et ; d) l'alphabétisation des femmes et des hommes.
- Les données fournies par les organismes de suivi de la santé communautaire en termes de nutrition des enfants de moins de 5 ans notamment le périmètre brachial, le rapport poids-âge et taille-âge.
- Une dynamique participative impliquant toutes les parties prenantes (OB /AI, communautés, élus locaux, OPS et cadres du PPI-3 (RC1, RDC, Agroéconomistes, phytotechniciens et siège Central) ;
- L'utilisation de techniques de collecte de données tant quantitatives que qualitatives, particulièrement en ce qui concerne le renforcement des capacités à la base, la gouvernance locale et l'équité de genre ;
- L'objectivité dans le traitement et l'interprétation des données quantitatives et qualitatives recueillies.

9. Durée de la consultation

Cette consultation s'étendra sur une période globale ne dépassant pas **45 jours (6 semaines) à compter de la date de signature du contrat**. Le PPI-3 disposera alors d'un délai de quinze (15) jours après réception des premiers documents pour donner son avis. Le document final tiendra compte des commentaires du PPI-3 du MARNDR et du FIDA.

10. Modalités de paiement

Les paiements relatifs au contrat de l'étude seront en rapport aux extrants auxquels ils sont liés et échelonnés comme suit :

1. 20% comme avance de démarrage ;
2. 30% à la remise du rapport préliminaire et son approbation par le PPI-3 ;
3. 50% après la remise et l'approbation du rapport final par le PPI-3.

11. Méthode de sélection du cabinet de consultation :

La sélection sera effectuée sur la base de 70% sur la proposition technique et 30% sur la proposition financière.

Les documents légaux à soumettre sont de deux types :

12. Documents administratifs

- I. Selon sa catégorie :

- a. Pour des sociétés anonymes, (i) une copie des statuts de la Société publiée au Journal Le Moniteur, (ii) l'extrait du procès-verbal dressé lors de la réunion du conseil d'administration de la société faisant état du représentant désigné pour agir en son nom.
 - b. Pour des sociétés en nom collectif, (i) une copie des statuts enregistrés au Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) et une copie de l'Avis de Formation de Société portant le numéro d'enregistrement du MCI publié dans un quotidien national à grand tirage, (ii) l'extrait de la copie du procès-verbal de la réunion tenue en Assemblée, des Membres de la société, dans lequel il est fait état du représentant désigné pour agir en son nom.
 - c. Pour des Entreprises individuelles, Carte d'Identité Professionnelle délivrée par le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI).
- II. Patente valide spécifique pour l'exercice fiscal en cours ;
 - III. Quitus fiscal de type C, valide pour l'exercice en cours,
 - IV. Carte d'immatriculation fiscale valide ;
 - V. Documents d'identification du représentant statutaire de la société (matricule fiscal, carte d'identification nationale) ;
 - VI. Procuration notariée du représentant du consultant dans le cas où il n'est pas un représentant nommément désigné dans les statuts.

13. Documents techniques

- Une liste des études réalisées de façon générale depuis la création de l'entreprise prouvant l'expérience générale du consultant.
- Une liste des mandats similaires réalisés (ou en cours de réalisation) au cours des *trois (3)* dernières années avec en appui des documents de preuve (attestations et /ou copies de contrats).

L'évaluation des dossiers des consultants sera menée sur la base de leur conformité par rapport à l'existence des documents réclamés et des références récentes de prestations similaires. Le caractère de l'expérience similaire sera analysé, comme indiqué dans le tableau ci-après, en fonction du domaine technique, de la nature de la prestation, de l'ampleur des contrats et de la qualification du personnel.

Critères/Sous-critères	Scores maximums
Expérience du cabinet des consultants	50
Expérience prouvée dans la réalisation d'études et/ou l'évaluation de programmes de développement agricole/rural ayant fait appel à des compétences dans les domaines tels qu'agronomie, agroéconomie, statistique, renforcement institutionnel)	20

(Au moins 3 missions de consultation)	
Expérience spécifique du consultant en matière d'études d'impact, suivi et d'évaluation de projets de développement. (5 points par missions similaires)	30
Qualification du personnel (le calcul de ce critère est fait sur la base d'une moyenne pour l'équipe)	50
Qualification et compétence du personnel clé pour la mission (formation universitaire (40%), expériences (50%) et connaissance de la région concernée 10%)	
Formation universitaire	20
Expériences générales	25
Connaissance et /ou expérience de la zone d'intervention	5
Total	100